

Compte-rendu

Comité des COREPS – 12 juillet 2024

Etaients présents :

Pour la DGCA : Fabrice Benkimoun, Guillaume Villemot, Aurélie Diemer, Clarisse Thomas

Les référents COREPS en DRAC

Les coordinateur.ice.s de COREPS

I- Restitution de l'actualité du dialogue social

Il y a un bureau du CNPS tous les mois qui débute avec la présentation des chiffres de l'emploi. Il mesure l'activité du secteur au travers du volume d'heures effectuées – il ya eu un rafraîchissement récent (deux mois). Le redémarrage post crise sanitaire a beaucoup été porté par l'audio-visuel. Après 2023, c'est le spectacle vivant qui maintient le niveau d'activité globale très élevé. Bien au-dessus de 2019.

ATTENTION il s'agit de volumes d'heures (cela ne traduit pas la rémunération ou la répartition par métier)

Concernant le spectacle vivant privé / subventionné : la DGCA fait part de son inquiétude sur la capacité des structures à maintenir leurs programmations. On observe un fléchissement du secteur public à partir de fin 2023 (-4% sur 1^{er} trimestre 2024, même si au-dessus de 2019). Tandis que le secteur privé est à un niveau record (+8% 1^{er} trimestre 2024).

II- Point sur le CNPS

Au 1^{er} semestre 24, le texte relatif au CNPS a été modifié suite à de longs échanges avec les partenaires sociaux. Le décret avait deux objectifs :

- 1- Être plus raccord en droit avec les textes du ministère travail > mandat de 4 ans, aligné sur les mesures de représentativité du ministère travail. Une désignation sans décalage.
- 2- Adapter les structures à la façon de traiter les questions.

Le décret a abouti à :

- a- Renforcer le rôle du bureau : création d'un bureau *ad hoc* spécialisé lorsque cela est nécessaire, et qui vient en complément du bureau resserré de 5 membres qui se réunit tous les mois.

- b- Revoir les sous commissions : les commissions précédentes d'observation de l'emploi, de sécurité (copilotée, très technique), de musiques actuelles (jamais réunie) ont été revues.
- La commission d'observation de l'emploi a été renforcée (elle a désormais officiellement compétence pour faire des propositions ou analyser les questions d'emploi et d'intermittence – Attention n'a pas compétence pour l'équilibre UNEDIC)
 - La commission sécurité voit ses compétences élargies aux VHSS et à la transition écologique
 - Une commission formation professionnelle est créée avec une composition *ad hoc* et le CPNEF.

L'objectif était que les OS et OP se saisissent des sujets, dépassent le cadre politique pour faire des propositions pertinentes.

III- Une concertation importante a eu lieu pour la publication d'une circulaire pour l'accès aux indemnités arrêts maladie des artistes-auteurs et intermittents.

C'est un sujet majeur : la question est celle de l'accès réel aux droits. L'objet de la circulaire est d'expliquer comment appliquer les textes : ouverture des droits, calcul des droits. Le texte est en cours de consultation et devrait passer en conseil d'Etat en septembre.

IV- Signature d'une convention avec l'AFDAS pour un nouvel EDEC culture.

EDEC : Engagement pour le développement de l'emploi et des compétences.

Ce dispositif est animé par le ministère du travail, en appui sur les OPCO, en lien avec les partenaires sociaux puisque les branches professionnelles sont à la gouvernance des EDEC. Un EDEC finance des actions qui ont pour but d'anticiper et prévoir les évolutions à venir (notamment l'IA). L'objectif est d'adapter l'offre de formation professionnelle, de financer des études, de consolider l'ingénierie de la formation (Appuis-conseil RH. Appuis-conseil rebond).

Le précédent EDEC s'est terminé fin 2023. Une nouvelle convention a été signée sur 24-25-26, avec un budget de 3 millions euros.

Les axes prioritaires sont les suivants :

- L'IA
- La transition écologique
- La sécurisation des parcours professionnels, notamment pour les seniors
- L'appui aux actions des branches (études + prestation d'appui aux branches)

AFDAS est l'opérateur.

Il est possible de développer un EDEC à échelle d'un territoire régional.

V- Point sur la lutte contre travail illégal

Un nouveau plan pluriannuel de lutte contre le travail illégal a vu le jour.

Il prend la forme d'une convention qui pousse le ministère du travail à mettre plus de moyens sur le secteur. Elle a pour objet : l'information et la prévention sur les règles applicables et les risques encourus par les employeurs ; les contrôles à effectuer ; les suites à donner ; le circuit de signalement prévu.

La convention a été signée à l'unanimité par tous les partenaires sociaux.

Elle pose la question du statut d'auto-entrepreneur : il faut être attentif à ce que les conditions soient bien remplies.

Le rôle bureau des licences a été clarifié : en cas de signalement, de contrôle et de sanction, il peut donner lieu à un retrait de licences.

VI- Points divers

Les GIP Cafés culture ont été élargis à d'autres types d'activité, dans le cadre du grand plan sur la ruralité.

Le FONPEPS : 55 millions de consommés par an. L'interface a été dématérialisée. L'actuel dispositif est valable jusqu'à fin 2025. Le sujet est très budgétaire et très politique.

Le groupe de travail sur la transition écologique a un an. Sa rentrée est consacrée aux préconisations. Aux répercussions sur l'immobilier, les déplacements, les conditions de travail. Cela aura une résonance forte en COREPS, une articulation sera à trouver.

Assurance chômage : la lettre de cadrage demandait des économies au global et une déclinaison par branche. L'accord du 27 octobre a été expertisé et quantifié comme coûteux. L'accord était conditionné sur les mesures senior. Or, les négociations pour les seniors n'ont pas abouti en avril, ce qui a fait tomber tous les accords. Le gouvernement a préparé un décret qui devait sortir fin juin. La réforme de l'assurance chômage a été arrêtée pour une reconduction du décret à l'identique pour quelques mois. Les annexes 8 et 10 ne sont pas remises en cause. S'appliquent les règles qui remontent à 2016. Certains sujets comme la bascule du régime général à l'intermittence, la comptabilisation des arrêts maladie, etc. n'ont pas pu être traités mais mériteraient de l'être.

VII- Partage d'expériences sur les COREPS

Bretagne : désaccords sur l'intérêt du COREPS.

BFC : intérêt général. Difficultés à mobiliser les élus.

Nouvelle Aquitaine : relations bonnes. Mais essouffement des membres des OS et des OP.

Normandie : la Région a botté en touche sur le financement. Pour le COREPS, besoin de passer de la concertation à de l'opérationnel.

Pays-de-la-Loire : coordination confiée au Pôle Spectacle vivant (1/2 poste). Prise de fonction fin août. Le COREPS est ressenti comme une tribune d'élaboration des politiques nationales. Manque d'intérêt chez certains. Langage commun à trouver, aussi avec les collectivités.

PACA : Essoufflement en 2024. Besoin d'un cadrage de ce qui est attendu par rapport au CNPS. Articulation à travailler avec les CLTC.

Réunion : co-présidé par l'Etat et la Région. DEETS et DAC à chaque endroit. Présence d'élus intéressante en plénière. Recrutement d'Elsa Campos pour la coordination.

Occitanie : essoufflement > nécessité de renouveler les modalités de travail, la récurrence des réunions, les sujets. Immensité de la région.

AURA : COREPS qui fonctionne bien. Réduit de 6 groupes à 3 groupes puis 4 groupes. La Région est partie prenante. Bonne collaboration avec les OS et les OP. La question de l'articulation des travaux du COREPS avec le CNPS se pose régulièrement.

Grand Est : co-présidence DRAC Région qui fonctionne bien. COREPS très attendu. Trop de choses traitées. Question articulation national / régional qui se pose également. Volonté de sortir du simple consultatif pour aller vers de la co-construction.

Ile-de-France : encore tôt pour tirer des conclusions.

Retour de Fabrice Benkimoun sur ces constats :

- Difficulté à mobiliser les élus qui s'observe aussi au niveau national
- Savoir quel est le livrable d'une sous-commission n'est pas évident.
- L'engagement des organisations est variable selon les personnes.
- Conviction dans le fait que le dialogue social est un élément essentiel de la décision : il faudrait avoir les livrables écrits qui sortent des réunions avec des idées qui permettent d'aller plus loin. Avec des suggestions qui font consensus et qui sont concrètes.
- Il est possible pour la DGCA de venir ponctuellement sur des réunions
- Ils ne souhaitent pas donner d'instructions et de directives communes aux COREPS : ce serait un piège. Mais il est possible de réfléchir à des pistes de travail communes : travail illégal, transition écologique, VHSS.